

**BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE**  
**n° 101 (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006)**

**Arrêté de la direction de l'administration pénitentiaire**  
**Signalisation des arrêtés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006**

**Arrêté portant nomination d'un directeur fonctionnel des services pénitentiaires**

DAP 2006 RH4/30-01-2006  
NOR : *JUSK0640010A*

**LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;

Vu la loi n°87-432 du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire, modifiée par l'ordonnance n°92-1149 du 2 octobre 1992, et par la loi n°99-210 du 19 mars 1999 ;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 6 août 1958 relative au statut spécial des personnels des services extérieurs de l'Administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 modifié, relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'Administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés, et notamment son article 18-2 ;

Vu le décret n°2001-529 du 18 juin 2001 relatif aux conditions d'accès aux emplois de direction des services déconcentrés de l'Etat ;

Vu le décret n° 2002-725 du 30 avril relatif au statut d'emploi de directeur régional et de directeur fonctionnel des services pénitentiaires ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2002 fixant la liste des emplois de directeurs régionaux et de directeurs fonctionnels des services pénitentiaires, et notamment son article 2 ;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 8 décembre 2005 ;

## **A R R E T E**

- Article premier -

Monsieur Yves LECHEVALLIER, directeur des services pénitentiaires hors Classe (4<sup>ème</sup> échelon - IB 966 - I.M. 782 depuis le 17 janvier 2005), à la direction régionale des services pénitentiaires de Lille, est détaché pour une durée de trois ans dans le statut d'emploi de directeur fonctionnel des services pénitentiaires (3<sup>ème</sup> échelon, IB 966 - IM 782 avec une ancienneté conservée de 11 mois et 29 jours) à compter du 16 janvier 2006.

- Article 2-

A cette date, Monsieur Yves LECHEVALLIER est affecté à la direction régionale des services pénitentiaires de Lille en qualité d'adjoint au Directeur régional des services pénitentiaires de Lille.

- Article 3-

Le Préfet, Directeur de l'Administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Ministère de la Justice.

Fait à Paris, le 30 janvier 2006

Vu,  
Pour le Contrôleur général

Pour le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,  
et par délégation, le sous-directeur des  
ressources humaines et des relations sociales

François PASTOR

Alain TRIOLLE